

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 3 mai 2021

PLAN D' ACTIONS DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PONTS DE COUZON ET VERNAISON

Le 23 avril dernier, malgré une interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, une bétonneuse de plus de 32 tonnes empruntait le pont de Couzon-au-Mont-d'Or, faisant courir le risque d'un accident mortel pour les personnes se trouvant sur l'ouvrage. Les dommages occasionnés ont conduit à une fermeture du pont pour permettre son auscultation avant toute décision de réouverture. De multiples passages de camions ont par ailleurs été récemment constatés et verbalisés par les forces de l'ordre au niveau du Pont de Vernaison, pourtant également interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes en raison de sa vétusté.

Dans ce contexte, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, et Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, ont souhaité mettre en place un plan d'actions pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route sur ces ouvrages.

À cet effet, des solutions à court et moyen termes vont être déployées par les services de l'État et de la Métropole de Lyon pour les ponts de Couzon-au-Mont-d'Or et de Vernaison :

- mise en sens unique du pont de Vernaison en juin 2021 pour réduire la circulation afin de le soulager et d'éviter ainsi une fermeture définitive et totale de l'ouvrage qui contraindrait encore plus fortement la population locale,
- renforcement des contrôles routiers par la gendarmerie nationale,
- renforcement de la signalisation, sur les itinéraires qui mènent aux ponts, rappelant l'interdiction d'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes,
- installation d'un portique de gabarit matérialisant physiquement l'interdiction d'emprunter le pont de Couzon à sa réouverture et étude de dispositifs techniques complémentaires pour le pont de Vernaison,
- sensibilisation des professionnels routiers à l'inadaptation des GPS grand public, qui ne signalent pas les limites de jauge, et indication d'outils adaptés intégrant les itinéraires poids-lourds.

Pont de Vernaison

Le Pont de Vernaison, construit en 1957, est placé sous haute surveillance par instrumentation avec des niveaux d'alerte depuis le printemps 2019. Début 2020, il a bénéficié de travaux d'urgence concernant l'étanchéité des 4 chambres d'ancrage des haubans qui le soutiennent. Le pont est

interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes depuis mars 2020. Si ces mesures ont permis de ralentir la dégradation du pont, les périodes de fortes chaleurs contribuent aussi à endommager les systèmes de câblage et d'ancrage. Aussi, encore trop d'infractions à l'interdiction des poids-lourds sont constatées.

Pont de Couzon-au-Mont-d'Or

La fermeture du pont de Couzon s'est imposée suite à l'incident du 23 avril qui a fragilisé sa structure. Au vu des premières expertises, la circulation automobile ne pourra être envisagée qu'après réalisation de travaux de réparation. Des précisions sur le calendrier de ces travaux pourront être apportées par la Métropole suite à l'inspection globale de l'ouvrage qui est en cours et qui permet de s'assurer que d'autres éléments de l'ouvrage (platelage, ancrages) n'ont pas été fragilisés. A ce jour, seuls les piétons et les cyclistes sont autorisés à emprunter le pont de Couzon.

Contacts presse:
Préfecture du Rhône – Benoît GAILLET

Métropole de Lyon – Régis GUILLET